



Une nouvelle vision  
de la Solidarité.

www.assosolidarite.org

ONG - Accord-Cadre n° 001385 signé le 27/7/2016 *A*

## **DECISION n° 005-2021-ASSO PLUS-CA**

**Portant ouverture d'une représentation de l'ONG  
« Association Solidarité pour le Développement Plus (ASSO+) à Mopti  
(Sévaré) pour les Régions du Centre et du Nord du Mali**

Le Président du Conseil d'Administration,

- Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ONG ASSO+, tenue le 12 août 2021 ;
- Vu les Statuts et Règlement intérieur de l'ONG ASSO+ ;
- Vu la Décision n° 001-2021-ASSO PLUS-AGE du 27 août 2021 portant création et désignation des membres du Conseil d'Administration de l'ONG ASSO+ ;
- Vu la Décision n° 002-2021-ASSO PLUS-AGE du 30 août 2021 portant création du Comité Exécutif de l'ONG ASSO+ ;
- Vu la Décision n° 003-2021-ASSO PLUS-AGE du 30 août 2021 portant nomination du Secrétaire Général du Comité Exécutif de l'ONG ASSO+ ;

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est ouvert une représentation de l'ONG ASSO+ à Mopti, dans la localité de Sévaré.

**Article 2 :** Sous la supervision du Comité Exécutif, la représentation de l'ONG ASSO+ à Mopti, organise, coordonne et contrôle les activités de l'ONG dans les Régions du Centre et du Nord du Mali.

**Article 3 :** La représentation de l'ONG ASSO+ pour les Régions du Centre et du Nord du Mali est dirigée par un Coordinateur Régional, nommé par une Note de service du Comité Exécutif.

**Article 4 :** La fonction de Coordinateur Régional est bénévole et ne donne droit à aucune rémunération.

Toutefois, le Coordinateur Régional peut être lié à l'ONG ASSO+ par un Contrat de travail dans les conditions prévues par les textes en vigueur en République du Mali.

**Article 5 :** La présente décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Ampliations :**

- Ttes autorités adm. et locales des Régions du Centre et du Nord /Pour compte rendu
- Site web [www.assosolidarite.org](http://www.assosolidarite.org) /Pour diffusion
- Antennes Karan-Mopti-France /Pour attribution
- Archives /Pour classement



Bamako, le 30 août 2021

Le Président,

**Mamadou KEÏTA**